



D.2020.08.26.3.3

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 26 Août 2020

**3 - ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS**

**3.3 - Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis**

L'an deux mille vingt, le vingt six août à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                           | PRESENTS | POUVOIR      | ABSENTS<br>EXCUSES |
|---------------------------|----------|--------------|--------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b> |          |              |                    |
| ANDRÉ Gérard              | X        |              |                    |
| BRIAND Sacha              | X        |              |                    |
| CARLES Joseph             | X        |              |                    |
| CARNEIRO Grégoire         | X        |              |                    |
| CHOLLET François          | X        |              |                    |
| FAURE Dominique           | X        |              |                    |
| GRASS Francis             | X        |              |                    |
| LATTES Jean-Michel        | X        |              |                    |
| MOUDENC Jean-Luc          | X        |              |                    |
| PERRIN Philippe           | X        |              |                    |
| PORTARRIEU Jean-François  | X        |              |                    |
| TERRAIL-NOVES Vincent     | X        |              |                    |
| TRAUTMANN Pierre          | X        |              |                    |
| TRAVAL-MICHELET Karine    | X        |              |                    |
| <b>SICOVAL</b>            |          |              |                    |
| LUBAC Christophe          | X        |              |                    |
| SANGAY Dominique          | X        |              |                    |
| <b>SITPRT</b>             |          |              |                    |
| BACOU Denis               | X        |              |                    |
| MARTIN Yannick            | X        |              |                    |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>     |          |              |                    |
| SUAUD Thierry             | X        |              |                    |
| TERRISSE Jean-Marc        |          | X (M. Suaud) |                    |

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20200827-20200826-3-3D-  
DE  
Date de télétransmission : 27/08/2020  
Date de réception préfecture : 27/08/2020

Pour les syndicats mixtes visés à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 de ce même code, les plis contenant les offres à une Délégation de Service Public sont ouverts par une Commission composée :

- par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant (Président) ;
- par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, sur invitation du Président, à la commission avec voix consultative.

De manière non exhaustive, la Commission d'ouverture des plis visée à l'article L.1411-5 du CGCT dresse également la liste des candidats admis à présenter une offre et donne un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Compte tenu du renouvellement du Comité Syndical, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission d'Ouverture des Plis.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, une seule liste étant proposée.

\* \*  
\*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : DIT** que la composition de la Commission d'Ouverture des Plis s'établit comme suit au titre des membres à voix délibérative :

Le Président du SMTC.

Membres titulaires avec voix délibérative :

- Gérard ANDRÉ
- Philippe PERRIN
- Christophe LUBAC
- Thierry SUAUD
- Denis BACOU

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Ouverture des Plis par le suppléant inscrit dans l'ordre de la liste ci-après. Les suppléants des membres titulaires avec voix délibérative sont les suivants :

- Sacha BRIAND
- Grégoire CARNEIRO
- Joseph CARLES
- Pierre TRAUTMANN
- Jean-Marc TERRISSE

Le Président désignera son représentant par voie d'arrêté.

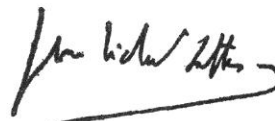
**ARTICLE 2 : DIT** que le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence peuvent siéger à la commission avec voix consultative sur invitation du Président.

**ARTICLE 3 : DIT** que pourront également participer à la Commission d'Ouverture des Plis avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,



Jean-Michel LATTES